

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'indemnité parlementaire

Un député d'occasion, gloire du Limousin, et qui répond au nom mélodieux de Tourgnol, avait pris l'initiative d'une proposition de loi, tendant à porter de 9,000 à 15,000 francs, l'indemnité accordée aux membres du Parlement. Ici même, cette proposition a été discutée et jugée avec précision et compétence.

Qu'il me soit permis d'y revenir, puisque aussi bien, trompant nos prévisions, la majorité de la Chambre s'est refusée des libéralités passionnément souhaitées. J'admire cet héroïsme, mais hélas je ne le crois pas irrédicible puisque « la question sera de nouveau posée ». Nos législateurs ne demandent qu'à sacrifier leurs querelles coutumières au désir d'accroître leur bien être; et ce n'est pas autour de l'autel de la patrie qu'ils voudraient danser en rond, enthousiastes et fraternels, mais autour de leur auge agrandie par leur volonté souveraine. Ce jour-là, les électeurs auront bien tort de se plaindre n'est-il pas vrai? Ils pourront au contraire se considérer avec plus de fierté, puisque le député, qui est en somme une partie de chacun d'entre eux, aura la respectable somme de 15,000 francs. Après quoi, et comme par enchantement, l'agriculture, le commerce et l'industrie retrouveront leur prospérité perdue. Les députés, mieux payés, travailleront davantage: ils le disent, et tout le monde sait que parole de député c'est parole d'Évangile.

Les arguments qui nourrissent les discours des gourmands parlementaires, dont l'énorme gâteau du budget aiguise l'appétit, sont spécieux, futiles et maladroits, déguisant mal l'unique préoccupation de l'intérêt personnel. Avec 9,000 francs, disent-ils, un député ne saurait mener à Paris une vie décente. Neuf mille francs, ce n'est pas la fortune; soit; mais enfin, même à Paris, ce n'est pas la pauvreté et c'est plutôt l'aisance. Est-ce que d'ailleurs le métier de député exige un labeur colossal et un talent remarquable en rapport avec l'indemnité que l'on désire? Vraiment non. Il n'y a pas de fonction plus accessible à la médiocrité, et pour quelques hommes de réelle valeur, le Parlement compte une immense majorité d'hommes dépourvus même de cette culture moyenne de l'esprit, sans laquelle il n'y a qu'impuissance à comprendre et à bien agir. Un métier quelconque demande apprentissage et compétence spéciale; le mandat de député incombe le plus souvent à ceux qui, après s'être montrés inaptes à une fonction particulière, deviennent les arbitres de tous les problèmes généraux qui intéressent le sort d'une nation.

Ils sont nombreux les hommes de bonne intelligence et de labeur productif qui, à Paris, mènent une vie décente sans avoir 9,000 fr. par an. Les députés n'ont qu'à les imiter, et à mettre leur existence privée en harmonie avec les beaux principes démocratiques qu'ils ne manquent pas d'invoquer en leurs professions de foi. Au reste, leur situation est suffisamment avantageuse, satisfaisant à la fois la vanité et l'intérêt. Vous

ne ferez croire à personne que les candidats, dont l'énorme flot grossit sans cesse à chaque élection, sont tous désintéressés et préoccupés seulement du bien commun. Les temps héroïques sont passés: ce ne sont pas les Tourgnol et les Lasies, les Gras et les Berton qui les feront revivre.

Un autre prétexte, que M. Antide Boyer, était mal qualifié pour développer, est la nécessité d'avoir des députés incorruptibles. Voilà qui nous rassure sur la vertu de quelques parlementaires. Donnez-leur 15,000 francs, ils seront des modèles d'honneur; au-dessous de ce chiffre, ils ne répondent de rien!

Enfin on a parlé des frais d'élection qui augmentent de plus en plus. Raisonnablement spécieux! il faudrait une belle dose de naïveté pour s'imaginer que ces frais n'augmenteront pas lorsque le chiffre de l'indemnité parlementaire aura été élevé. La proportion ou plutôt la disproportion entre les dépenses électorales et l'indemnité accordée aux députés sera toujours la même et deviendra peut-être plus exagérée, si on n'y met bon ordre par une réglementation sévère, et par le rétablissement du scrutin de liste qui ne connaît pas les mêmes marchandages.

A l'heure actuelle les Berton, les Gras et les Tourgnol ont eu grandement tort d'engager un aussi misérable débat. Leur proposition viole d'ailleurs la plus élémentaire honnêteté: M. Dejeante l'a fort bien dit au nom des socialistes. « Le devoir le plus strict de la part de tous ceux qui trouvaient l'indemnité parlementaire insuffisante, était de consulter au préalable les électeurs, c'est-à-dire ceux qui devront supporter cette dépense de plusieurs millions, sur le point de savoir s'ils consentaient à supporter cette nouvelle charge au profit de leurs élus. »

En présence de l'effrayante misère dont souffrent tant de vieillards, de femmes et d'enfants sans asile et sans pain, en présence des crises que subissent notre agriculture et notre commerce, le pays ne comprendrait pas que la première réforme accomplie par cette Chambre, soit au profit des députés.

Si nos avides parlementaires étaient sensibles à la justice et à la pitié, s'ils étaient de véritables démocrates, soucieux avant tout du sort des humbles, ils n'auraient pas osé émettre une telle proposition à l'heure où s'accroît le déficit de nos finances.... On serait presque tenté de rappeler ici, en la modifiant, la clameur vengeresse — mais exagérée cependant, en la circonstance — que Ruy Blas jetait aux ministres d'Espagne.

« O députés intègres!
Conseillers vertueux! voilà votre façon
De servir, serviteurs qui pillez la maison!
Donc vous n'avez pas honte, et vous choisissez l'heure,
L'heure sombre où la France agonisante pleure!
Donc vous n'avez ici pas d'autres intérêts
Que remplir votre poche et vous enfuir après! »

AUG. MONTFORT.

L'affaire Dreyfus

Affaire Freystatter

M. Albert Callet, rédacteur au *Rappel*, qui s'est rencontré le 12 mars avec le capitaine Freystatter chez M. de Lanessan, adresse au directeur du *Rappel* la lettre suivante:

« Mon cher directeur,

« Etranger comme mon collaborateur Honorat aux indiscrétions commises par *l'Indépendance belge* à la suite du déjeuner d'Ecouen, auquel j'assistais, je demande également, n'étant plus tenu à la même réserve, à être entendu par la Cour de Cassation sur les déclarations très nettes du capitaine Freystatter, que j'avais comme voisin de table. Il ne m'a pas convenu de livrer cette conversation à des polémiques de presse, mais il ne saurait en aucune façon convenir de la tenir secrète devant la justice.

• Veuillez, etc. A. CALLET. »

A la Cour de Cassation

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, a étudié hier après-midi, en présence de M. Paléologue, le dossier secret diplomatique.

A trois heures et demie, cet examen était terminé, et les conseillers quittaient la salle d'audience.

Le procès Henry-Reinach.

Le conseiller Chambareaud a déposé son rapport sur l'affaire Henry-Reinach.

D'après le *Gil Blas*, il conclurait au rejet pur et simple du pourvoi formé par M. Reinach.

Lettre Parisienne

M. Jules Lemaitre vient encore de rater quelque chose. Ce n'est pas que le fait soit rare ni étonnant, mais il est tout de même bon de le faire remarquer. Il a été passable normalien, médiocre professeur, assez bon élève de Renan et consciencieux imitateur d'Anatole France, moyen critique de théâtre, honnête romancier, pauvre conteur, mauvais poète, ordinaire académicien, supportable conférencier, vain colonisateur, et détestable journaliste! Il a cru saisir le « chapeau à plume » longtemps rêvé, en menant à la victoire la Ligue de la Patrie Française, et n'a remporté qu'une veste, qui n'était même pas de lussard. Il vit et de se faire proprement rouler à la Société des Gens de Lettres, dont il espérait être président. On a élu Marcel Prévost.

Voilà qui a été encore « complètement raté ». M. Jules Lemaitre l'avouera-t-il ingénument, comme le lendemain du jour où il avait promis de renverser Loubet? Cette fois-ci, il n'a eu que deux voix. (On ne dit pas si l'une des deux était celle de Lucie Herpin, et l'autre celle de Jules de Glouvet, mâle et femelle pour faire la (beaucoup) paire). Où sont, grands dieux, les colonnes de la Patrie Française, et ses bataillons de quatre-vingt mille hommes? Ces masses compactes n'ont-elles pu emporter une présidence de la Société des Gens de Lettres? Hélas, pas mieux qu'une présidence de la République...
(Phare de Nantes)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 28 mars 1899

SÉANCE DU MATIN

La chambre, après adoption de divers projets locaux reprend la suite du budget et discute plusieurs chapitres qui avaient été réservés.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La chambre aborde la discussion de la loi des finances; elle adopte plusieurs articles et en réserve quelques uns.

On disjoint de la loi des finances et on renvoie à la commission des réformes fiscales un article de M. Bougère sur le régime des bois-

sons, ainsi qu'un amendement de M. Salis abrogeant l'article unique de la loi de 1875 sur les bouilleurs de cru.

M. Jonart demande la disjonction de l'article 19, visant les salaires des conservateurs des hypothèques.

Après une longue discussion, cette disjonction est repoussée. M. Mesureur déclare que la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, retire un paragraphe qui exempte du prélèvement, jusqu'à ce qu'ils aient été pourvus d'un autre bureau, les conservateurs nommés à leur poste actuel antérieurement au 1^{er} janvier 1897.

La discussion est interrompue pour permettre à M. Pelletan, rapporteur général, de déposer son rapport sur le projet de loi concernant les douzièmes provisoires et amendé par le Sénat.

On adopte les modifications du Sénat sur les deux points suivants. 1^o La participation à l'Exposition de 1900 des ministères de la marine, des colonies et de l'agriculture; 2^o l'état des nouveaux navires de guerre autorisés à être mis en chantier. Mais on repousse les modifications concernant les constructions scolaires. On reprend la discussion de la loi des finances dont plusieurs articles sont adoptés. Séance demain matin.

Séance du 29 mars

La Chambre reprend la discussion de la loi des finances. Les chapitres succèdent aux chapitres sans incidents notables.

A mentionner cependant le vote d'un amendement de M. Klotz, pour la réduction des traitements des trésoriers-payeurs généraux.

M. Rouvier et M. Berry combattent la publicité sur les boîtes d'allumettes, mais la Chambre approuve le projet du gouvernement.

On valide M. Ferroul à Narbonne et on adopte enfin les crédits supplémentaires adoptés avec modification par le Sénat. Séance demain.

Sénat

Séance du 28 mars 1899

Le Sénat adopte divers projets locaux. Il adopte également en première délibération le projet de loi avançant la date de convocation annuelle des contingents militaires, la loi tendant à unifier les pensions proportionnelles des sous-officiers, caporaux et soldats rengagés et commissionnés, et le projet de loi approuvant une convention entre l'Etat et la Compagnie P.-L.-M., relative à une modification du compte partiel d'exploitation.

A l'unanimité de 257 votants, le Sénat adopte ensuite un projet de loi portant ouverture au ministère des finances sur l'exercice 1899 d'un crédit supplémentaire d'inscription de 1 million 200,000 fr. pour le service des pensions des instituteurs.

La convention internationale relative à divers points de droit international privé est ensuite adoptée.

A propos des crédits extraordinaires pour secours ou indemnités aux victimes de la catastrophe de Toulon, M. Méric proteste contre l'insuffisance de la somme de 500,000 francs qui est proposée.

M. Prevet répond que ce ne sont que des secours qui sont alloués actuellement.

L'enquête n'est pas terminée. Si elle prouve qu'il y a faute de l'Etat, celui-ci aura à distribuer des indemnités qui seront réglées par les tribunaux.

Les crédits sont adoptés puis, le Sénat adopte sans modifications les divers chapitres des crédits supplémentaires de l'exercice 1898.

Séance jeudi.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'école et la famille

L'union de l'école et de la famille n'est pas encore faite à l'heure actuelle.

Par ignorance, par esprit de parti, obéissant à des mobiles divers qui la plupart du temps, sont loin d'être justifiables et justifiés, certains pères de famille font intervenir dans les choses de l'école des maires, adjoints, conseillers municipaux et l'entente qui devrait toujours régner entre les instituteurs

et les familles ou les municipalités est alors rompu au grand détriment des études.

C'est ce qui ressort clairement d'un opuscule récemment publié par M. Jules Boncorps sous le titre ci-dessus (7, rue Octavio-Mey Lyon).

La conclusion de ce travail mérite d'être connue. Elle résume sous forme de préceptes les principaux points sur lesquels doit porter l'union de l'école et de la famille :

I — *L'instruction est nécessaire à tous* : elle facilite l'apprentissage et la pratique d'une profession ; elle ouvre l'esprit et forme le cœur ; elle permet de comprendre toute l'étendue des droits, toute l'importance des devoirs.

II — *Il faut confier l'éducation des enfants aux écoles publiques*, parce que seules, elles cultivent l'esprit et combattent tous les préjugés.

III — *Il faut lire les livres classiques des enfants* pour se rendre compte de leur esprit et pour se mettre à même de réfuter les critiques malveillantes des adversaires de l'enseignement officiel.

IV — *Il faut envoyer les enfants à l'école dans une tenue convenable* et dans un parfait état de propreté.

V — *Les enfants doivent être rendus à l'école dix minutes avant l'ouverture des classes*, ni plus tôt, ni plus tard.

VI — *Il faut respecter l'institutrice et l'instituteur*, entretenir avec eux des relations constantes, interdire aux enfants toute critique de l'école et bien se garder, devant eux, surtout, de parler mal de leurs maîtres et de leurs maîtresses.

VII — *Il faut s'interdire de s'ingérer dans l'enseignement* : le maître enseigne ce que lui commande la loi.

VIII — *Il faut éviter de mêler les représentants politiques du pouvoir local* aux affaires purement scolaires ; une visite à l'instituteur ou à l'institutrice vaut mieux que l'intervention, même amicale, d'une personne étrangère.

IX — *Il faut établir l'union de l'école et de la famille* et fonder des associations amicales d'anciens élèves.

X — *Il faut défendre l'institutrice et l'instituteur* contre ceux qui les calomnient par intérêt de parti ou de jalousie.

Par l'école, pour la solidarité et pour la Patrie.

Si les principes ci-dessus étaient rigoureusement mis en pratique, l'œuvre de l'école publique laïque serait plus fructueuse et tout irait pour le mieux, à la satisfaction générale. L'action éducative et éducative des maîtres s'exercerait alors dans d'excellentes conditions et la société y gagnerait.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Palais-Dourbon

Enseignement Secondaire

La commission de l'enseignement a clos, lundi, son enquête sur l'enseignement secondaire par l'audition de MM. Poincaré et Bourgeois. Les deux anciens ministres de l'instruction publique se sont accordés à demander que l'autonomie la plus large possible soit accordée aux lycées ; que la situation des professeurs soit véritablement relevée ; que les professeurs reçoivent une préparation non seulement scientifique, mais professionnelle, qu'il soit institué des directeurs d'études ; que l'enseignement moderne, considéré comme enseignement classique, puisse ouvrir l'accès de toutes les carrières ; qu'il soit créé à côté de cet enseignement un cercle d'études plus court et d'un caractère plus pratique, pouvant s'adapter aux besoins des diverses régions ; que le baccalauréat soit transformé ou tout au moins modifié et enfin que la liberté de l'enseignement soit maintenue sous réserve d'organiser plus fortement l'inspection.

Banquets

Mardi soir a eu lieu, sous la présidence de M. de Freycinet, ministre de la guerre, le banquet annuel du syndicat de la presse militaire ; les convives étaient au nombre de 50 environ.

Dans son toast, M. de Freycinet a énuméré les services rendus par la presse militaire.

M. Lockroy s'est associé au toast de M. de Freycinet.

Le même soir avait lieu à l'hôtel Continental, le banquet du syndicat de la presse

coloniale et du syndicat des explorateurs français. Au dessert, divers discours ont été prononcés.

La Conférence pour la Paix

Il est aujourd'hui confirmé que M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, et le baron d'Estournelles, député, ont été désignés pour représenter le gouvernement français à la conférence internationale de La Haye.

L'élection de Narbonne

La sous-commission de la Chambre chargée d'examiner l'élection de la 1^{re} circonscription de Narbonne, vient de conclure à la validation.

Mort de l'Administrateur Mizon

Par dépêche arrivée de Zanzibar, le ministre des colonies vient d'être informé de la mort de M. Mizon, ancien lieutenant de vaisseau et administrateur en chef de Mayotte, qui avait été récemment nommé gouverneur de Djibouti, et qui allait rejoindre son nouveau poste.

Nomination d'un gouverneur

M. Martineau, secrétaire général des colonies, vient d'être nommé gouverneur de 4^e classe. Il est chargé du gouvernement de la côte des Somalis, en remplacement de M. Mizon, décédé le 22 mars, avant d'avoir pris possession de son poste.

Congrès de géographie

Le congrès de géographie a adopté dans sa séance de lundi matin, le vœu suivant présenté par M. Busson relatif à la naturalisation :

1^o Que la France, s'inspirant du principe qui assurerait le développement économique des colonies anglo-saxonnes et latines retenues dans les colonies, les travailleurs étrangers en leur facilitant la naturalisation française ; mais que l'influence française soit maintenue et que dans ce but, les fils des étrangers naturalisés automatiquement par la loi de 1889 ne jouissent des droits politiques qu'à la troisième génération ;

2^o Que la condition principale mise à la naturalisation soit la connaissance de la langue française ; que la fréquentation de l'école française soit imposée à tous les jeunes étrangers habitant les colonies françaises.

Les deux parties de ce vœu ont été adoptées à l'unanimité.

L'Affaire Dérion

Il est dès maintenant presque certain que cette affaire viendra devant les assises, car Dérion est décidé, du moins ses dépositions en font foi, à mettre en cause des magistrats, des fonctionnaires de divers services, et des officiers.

On sait que Dérion a affirmé avoir été en relations de service avec les colonels Picquart et Henry, ce qui est absolument faux, cela paraît démontré.

Espions belges

Les époux Claeys, originaires de Bruxelles, avaient été surpris prenant des levées des ouvrages de défense de Cherbourg et des côtes des environs. Quand on voulut les arrêter, ils avaient filé sur Paris ; mais bientôt retrouvés, ils ont été appréhendés au corps et renvoyés à Cherbourg à la disposition du parquet de cette ville. On a tout lieu de croire que ce sont des espions au service de l'Angleterre.

Affaires d'Algérie

M. Max Régis a été invité à quitter Bône mercredi, par le premier train, et, en attendant, à ne pas sortir de l'hôtel.

La conférence que M. Régis devait donner mercredi soir a été interdite.

L'Électricité dans les Wagons-Poste

M. Delombe, ministre du commerce, vient de décider, sur la proposition de M. Mongeot, d'étendre à quelques-uns des bureaux ambulants des postes en circulation sur le réseau d'Orléans les essais d'éclairage électrique qui étaient limités jusqu'ici à un certain nombre de voitures sur la ligne du Nord. La substitution de l'électricité aux appareils d'éclairage actuellement employés dans les wagons des postes, constitue au point de vue hygiénique, un réel progrès.

Côte d'Or

Les dernières nouvelles de la Côte d'Or, annoncent que les Anglais ont brûlé une cin-

quantaine de villes et de villages au cours de leur lutte contre les populations indigènes de l'intérieur.

Il y a eu plusieurs blessés.

Aux Philippines

Une dépêche de Manille annonce que Malabou est encore en flammes.

Un certain nombre d'indigènes s'étaient réfugiés dans une maison, sur laquelle flottait le drapeau français ; mais les Américains s'en sont emparés et ont fusillé tous les indigènes.

Néanmoins les Philippines continuent à se défendre courageusement et sur plusieurs points les Américains sont harassés par le tactique des Philippines, qui consiste à se battre dans les forêts et derrière des retranchements.

Un raid de Cavalerie

Un détachement de vingt cavaliers du 9^e régiment de hussards, en garnison à Marseille, a effectué lundi, sous le commandement d'un officier, le trajet de Marseille à Tarascon, soit cent kilomètres dans la même journée.

Le détachement très dispos, est reparti le lendemain de Tarascon pour rentrer à Marseille.

Quatre condamnations à mort

Le conseil de guerre d'Oran vient de juger six malfaiteurs indigènes accusés de vol qualifié et de meurtre, commis en territoire militaire. Quatre des accusés ont été condamnés à mort, un autre à la réclusion perpétuelle ; le sixième a été acquitté.

Dans la même séance, deux autres indigènes accusés de meurtre avaient déjà été condamnés à mort.

Petites nouvelles

On écrit de Saigon à la *Politique coloniale*, que le général Archinard, commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine, fortement éprouvé par le climat de la Cochinchine, rentrera sous peu en France. Il serait remplacé par le général Dumas, nouvellement arrivé dans la colonie.

D'après certains journaux, le superbe yacht de l'empereur Nicolas II serait attendu au Havre. Construit à Copenhague, le *Standard* est certainement l'un des plus importants et des plus luxueux yachts que possède notre impérial allié.

CHRONIQUE LOCALE

Nos compatriotes

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 mars, M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, a été nommé membre du conseil supérieur d'enseignement de l'école nationale et spéciale des beaux-arts, en remplacement de M. le Comte Delaborde, démissionnaire.

La température

Nous venons de traverser une rude période pour l'agriculture. Tout d'abord, — par une chance heureuse dans notre malheur, — il n'a pas plu depuis fort longtemps, et la terre est sèche comme au mois de juillet. Aussi, les gelées de ces jours derniers n'ont-elles pas fait un mal très considérable.

Toutefois, les luzernes ont été touchées, et la première pousse est tout au moins flétrie et baisse lamentablement la tête, ce qui fait dire à nos paysans que leurs sainfoins sont entachés.

Quant aux arbres fruitiers, les pêchers les abricotiers et les poiriers ont énormément souffert, la plupart des fleurs sont sèches et tombent ; de ce chef, la récolte est à peu près perdue, sauf dans les expositions exceptionnelles.

Les pruniers et les cerisiers, sur les coteaux, ont peu souffert ; dans les bas fonds, la récolte paraît compromise.

Le blé ne souffre pas encore de cette saison exceptionnelle. Les mauvaises herbes ne poussent pas avec cette sécheresse, et il est probable que le blé, s'il pleut, gagnera du terrain et étouffera ces parasites.

Quant à la vigne, à part quelques plants exceptionnels, elle n'avait pas encore poussé. Beaucoup de propriétaires ont badigeonné au sulfate de fer, et la végétation est retardée. Nous ne pensons pas qu'il y ait du mal de ce côté. En revanche, la température exceptionnelle a permis de pousser activement les

travaux qui ont été admirablement faits.

Quant aux primeurs, fèves et pois, la gelée les a pas mal touchés, surtout dans certaines plaines.

Aujourd'hui, le beau est revenu, et quoique le vent d'autan ait temps soufflé, on annonce encore un temps assez chaud et un beau ciel.

CAHORS

« Les cauzeries publiques à Cahors »

Sous ce titre, le *Réformiste*, journal des simplifications orthographiques, publiée, à la date du 24 mars, un long article sur « les cauzeries publiques à Cahors »... sur la conférence de M. Favard serait plus exact !

Voici le début de cet article :

Sur l'initiative de M. Favard, inspecteur d'académie, une association d'universitaires et de quelques autres personnes dévouées à l'enseignement populaire, s'est constituée à Cahors dans le but d'éveiller ou d'entretenir le goût public pour les choses de l'esprit et de semer des idées fécondes sur les sujets les plus divers. La Société a inauguré son action par la brillante conférence que M. Favard a faite, le mardi 10 janvier dernier, au sujet de la simplification orthographique....

Ajoutons que l'article est signé : Favard, inspecteur d'académie à Cahors !

Bibliothèque populaire

A l'occasion de la fête de Pâques, la bibliothèque sera fermée dimanche, 2 avril, et ouverte lundi 3, à l'heure habituelle.

Imprudence

Lundi dernier, la jeune bonne de M. Gachée, maître tailleur au 7^e d'infanterie, se disposait à préparer le repas de ses maîtres, lorsque pour faire prendre plus vite le charbon du fourneau, qui commençait déjà à être en combustion, elle l'arrosa avec du pétrole. Immédiatement, une explosion se produisit.

Cette jeune fille a eu la main droite et une partie du visage brûlés. Le docteur Valat, immédiatement appelé, lui a prodigué les soins nécessaires.

Cirque Bureau, frères

Jeudi 30 mars 1899

SOIRÉE DE GALA

Première et dernière du séjour où la troupe paraîtra en tenue « select » à la barrière. — Succès sans précédent de toute la Troupe. — Changement de spectacle.

La soirée sera terminée par **LE DIABLE VERT**, pantomime féerique et fantastique à grand spectacle.

DEUX BALLETS

Musique spécialement arrangée pour cette pièce par M. Victor CAVAGNE, chef d'orchestre. — Mise en scène de M. BUREAU, directeur. — Costumes dessinés par M. CHOUBRAC et exécutés par la Maison LANDOLF, de Paris. — Cartonnage de la Maison HALLÉ, de Paris. — Décors entièrement neufs.

Le rôle du « Diable Vert » sera tenu par M. François BEAUVOIR.

Théâtre

Le mercredi 5 avril, nous aurons une représentation de

LES P'TITES MICHU

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 30 MARS 1899

Signal d'Amour (Allegro)	P. Henrion.
Prélude du déluge	St-Saëns.
Flèches d'Amour (Valse)	Strobl.
Le Prophète (Grande Fantaisie)	Meyerbeer.
Machine à Coudre (Polka)	Farbach.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 au 30 mars 1899

Mariage

Debons Pierre, militaire retraité et BouDET Eugénie-Hortense, sans profession.

Décès

Planacassagne Guillaume, peintre, 75 ans, Boulevard Gambetta 59.

Maratuech Rose, épouse Goudal, 56 ans, sans profession, rue de la Liberté, 10.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — *Brûlé vif.* — Lundi 27 mars, le sieur Cyprien Neulat, domestique chez M. Miquel, propriétaire à Laramière, parti vers huit heures du matin pour aller couper du bois dans une propriété sise au causse de l'Elbe, commune de Martiel.

Vers trois heures du soir, la femme Miquel ayant aperçu une épaisse fumée du côté du causse, s'y rendit, et en arrivant constata qu'un incendie s'était déclaré dans le bois; elle trouva en outre son domestique couché, la face contre terre, couvert de brûlures et ne donnant presque plus signe de vie, le côté gauche, notamment, presque calciné.

A ses appels, quelques personnes accoururent et transportèrent Neulat à son domicile, au hameau de Guisot, où il expira, vers six heures du soir, des suites de ses brûlures.

Arrondissement de Gourdon

UZECH. — La semaine dernière la commune d'Uzech a été considérablement éprouvée par de fortes gelées; les deux dernières journées de chaleur font ressortir les dégâts.

Tous les arbres fruitiers ont leurs fleurs entièrement grillées; la 1^{re} coupe des prairies artificielles, très endommagée.

La vigne aussi a bien souffert surtout les souches avancées.

SOULLAC. — *Rapt d'un enfant.* — Le dernier jour de foire, à Souillac, vers deux heures de l'après-midi, a été commis l'enlèvement d'une enfant âgée de huit jours seulement, au préjudice des époux Lignac, marchands ambulants, sans domicile fixe.

L'auteur de ce méfait, dit la *Petite Gironde*, est la nommée Mathilde Massalgue, épouse Andrieux, domiciliée à Sarlat, également marchande ambulante, fréquentant les foires des environs, pour la vente des articles de religion.

Il existait, paraît-il, de bonnes relations entre les deux familles, et l'on croit que le mobile de cet enlèvement n'est dû qu'à une lobbie chez cette femme, qui a eu six enfants sans pouvoir en conserver un seul, ce qui a contribué à lui détraquer le cerveau.

Grâce à l'intelligence et à l'activité de notre maréchal des logis, cette affaire a eu un prompt dénouement.

Aussitôt après la déclaration des époux Lignac, le maréchal des logis s'empressa de recueillir les renseignements dont il avait besoin, se mit à la poursuite de la femme qu'il supposa être l'auteur de ce rapt, put la rejoindre à Peyrillac et la fit reconduire à Souillac.

L'enfant fut remise à sa mère, et la femme Andrieux, après un interrogatoire qui fit reconnaître son état de démence, fut placée à l'hôtel Castagné, où elle est surveillée.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

La Commission sportive de l'U. V. F., par suite des réclamations qui lui ont été adressées par les directeurs de vélodromes, a décidé dans sa dernière séance de ne laisser subsister qu'une seule catégorie de vélodromes dont la cotisation est fixée à 25 francs par an.

Elle a également décidé que les sociétés organisant pour leurs membres seuls des courses comportant des prix en espèces, n'auraient pas à demander la licence pour organisation de courses, ni de licence pour leurs coureurs; mais, étant bien entendu que cette exception ne s'applique qu'aux courses de clubs, les précédentes décisions de l'U. V. F. conservant tout leur effet pour toutes courses départementales, régionales, nationales ou internationales.

Le vélodrome de Marseille est disqualifié pour une année, du 19 mars 1899 au 18 mars 1900.

La disqualification prononcée contre les coureurs Jacquelin, Deschamps, F. Verheyen, Lauterman est prorogée jusqu'au 18 juin 1899.

Les coureurs Tony, Reboul, Taron, Pastaire, Céo, Lerle aîné, Mille, Novaré, Lombard sont disqualifiés pour un mois du 19 mars au 18 avril 1899.

Dans sa prochaine séance, la Commission sportive examinera la suite à donner à différents cas soulevés par d'autres réunions.

A la suite d'une lettre du Comité centralisateur de Lyon, la Commission Sportive et le Comité Directeur se sont mis d'accord à l'unanimité sur le principe absolu de la non immixtion des comités régionaux ou chefs-consuls dans les affaires de la Commission Sportive, qui correspond directement et exclusivement avec tous ses délégués sportifs, quoique cela ne l'empêche pas naturellement de prendre l'avis ou d'étudier les propositions que les comités régionaux ou les consuls pourraient avoir à lui faire.

La Commission Sportive a reçu avis de l'I. C. A. que le vélodrome de la Spezzia en Italie, était disqualifié par l'Unione Velocipedistica Italiana et que toute course sur ce vélodrome était interdite aux coureurs sous peine de disqualification. — Avis par la présente en est donné aux coureurs français.

BULLETIN FINANCIER

Après un assez bon début, des ventes de réalisations se sont produites de nouveau et la clôture se fait à peu près aux mêmes cours que la veille. Nos rentes finissent : le 3 0/0 à 102,22 au lieu de 102,20 après 102,30 au plus haut; le 3 1/2 0/0 à 103,65 au lieu de 103,55 et l'amortissable à 101,35 au lieu de 101,15.

La Banque de France a baissé de 30 francs à 3.925.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 755 sans changement; le Crédit Lyonnais a passé de 897 à 898; le Comptoir National d'Escompte de 605 à 607. La Société Générale cote 581.

La Banque spéciale des valeurs industrielles se négocie à 227.

Le Suez en nouvelle hausse de 12 fr. cote 3.747. Parmi les Chemins français, le Lyon s'inscrit à 1.949, le Nord à 2.135 et l'Orléans à 1.853.

L'Extérieure très ferme et très demandée s'avance à 60,40 en hausse de 50 centimes; l'Italien clôture à 94,70, le Turc D à 22,90, la Banque Ottomane à 567. Le Portugais vaut 27,45, le Russe 3 0/0 1891 93,90, le 3 1/2 0/0 1894 100,05.

Au comptant, les actions du chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse se traitent à 484.

BIBLIOGRAPHIE

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.
Un an : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; Union postale, 17 r.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette,

Fond de plateau; Ornaments d'église : Chasuble, Pale; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir :

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes ;
- 2 — — de Paris à Quimper ;
- 2 — — de Paris à Limoges ;
- 2 — — de Paris à Toulouse ;
- 2 — — de Paris à Tours ;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

Une brochure intitulée *Le Cantal* vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

III

Ce qui contribuait encore à augmenter les inquiétudes du père, c'est que la jeune fille avait depuis quelques jours une attitude étrange. Elle ne pleurait pas et ne s'emportait plus. Elle riait et ne prenait même pas la peine de se défendre et de discuter quand on lui parlait d'Henri Soulac. Que complotait-elle ? Sur quoi comptait-elle ? Quel espoir mystérieux était enfoncé dans son esprit ? L'ancien magistrat n'osait la soupçonner, mais il était certain qu'Ariane avait quelque projet, quelque plan, quelque espérance secrète... Il n'osait plus s'entretenir avec elle de ce sujet brûlant, et ils vivaient isolés, comme deux étrangers.

C'est sur ces entrefaites que se présenta Henri Soulac, l'esprit plein de résolution.

Le jeune homme avait la figure sombre, décidée.

M. de Millanges le fit entrer dans le petit salon où il se tenait d'habitude.

— Je n'ai pas besoin, dit le négociant, de vous demander si vous connaissez la nouvelle ?

— L'évasion de M. de Cordouan ? J'en ai lu tous les détails.

— M. de Cordouan s'est enfui pour revoir celle qu'il aime en dépit de tous.

— C'est ce que j'ai craint tout d'abord, dit l'ancien magistrat, et j'ai résolu de quitter pour quelques jours Bordeaux avec Ariane, de voyager.

— Voyager ? Et moi ? fit Henri Soulac d'un air navré.

— Vous ?

— Croiriez-vous donc que je pourrai vivre loin d'elle, sans elle ?

M. de Millanges passa la main sur son front d'un air douloureux.

— Que voulez-vous que je fasse ?

— Vous êtes toujours décidé à me la donner pour femme ?

— Toujours.

— Précipitez le mariage !... C'est moi qui serai dès lors chargé de la protéger, et je vous jure qu'elle n'aura rien à craindre du forçat en rupture de ban.

— Et comment le précipiter, si elle refuse toujours ?

— N'est-elle pas mineure ? N'êtes-vous pas le père ?

— La contraindre ?

— Aimez-vous donc mieux la voir compro-

mise, déshonorée ?

— Mon Dieu ? mon Dieu, fit le vieillard désespéré.

— La situation de Mlle de Millanges, reprit Henri Soulac, est devenue, par le fait de l'évasion de M. de Cordouan, plus délicate que jamais. Dans les journaux, son nom n'a pas été prononcé, préoccupés que d'avoir des détails sur le fait lui-même, mais il le sera demain. Demain on rappellera la liaison du prisonnier en fuite avec la fille d'un ancien magistrat bien connu : on insinuera que M. de Cordouan n'est sorti que pour revoir son ancienne fiancée.

On dira peut-être même qu'il l'a revue.

— C'est vrai, s'écria M. de Millanges, atterré.

— Vous voyez bien qu'il faut prendre une décision énergique et prompte. La nouvelle de notre mariage couperait court à tous les faux bruits, à tous les commentaires. On pourrait signer le contrat demain, nous faire afficher après-demain, et dans quinze jours...

M. de Millanges ne répondait pas.

Il réfléchissait.

Evidemment, ce que lui disait le négociant c'était le salut pour sa fille, la tranquillité pour lui.

Evidemment, là étaient la sagesse, la raison ; mais comment amener Ariane à consentir à cette union ?

Il pouvait, il est vrai, la forcer à l'obéissance, mais cela lui répugnait.

Et pourtant que faire ?

L'ancien magistrat restait perplexe, maudis-

sant la destinée qui lui réservait pour ses vieux jours tant de tourments.

Henri Soulac, le voyant ainsi hésitant, indécis, revint à la charge.

— N'approuvez-vous pas, dit-il, mon projet ?

— Oh ! si, oh ! si, de tout mon cœur.

— Ne comprenez-vous pas la hâte que j'ai d'être l'époux de celle que j'aime par-dessus tout ?

— Si, je le comprends.

— Qui vous arrête, alors ?

— La crainte d'un refus, d'un refus formel, définitif. Elle sait que M. de Cordouan est dehors, et peut-être songe-t-elle déjà à le revoir. Dans tous les cas cet incident ne peut que fortifier sa résistance.

— Faites valoir vos droits ! Dans les cas désespérés, on prend des remèdes énergiques. M. de Millanges paraissait ébranlé.

Il saisit le cordon de la sonnette qui pendait près de la cheminée.

— Voulez-vous, dit-il à son interlocuteur, que je l'appelle et que je lui fasse part devant vous de votre résolution ?

Henri Soulac eut un frémissement rapide, mais il n'osa pas toutefois refuser.

— Si vous le voulez, répondit-il.

Mais au-dedans de lui une terreur pénétra. Il avait peur de la jeune fille. Il avait peur de ses regards, peur des paroles qu'elle pouvait prononcer.

M. de Millanges sonna.

(A suivre).

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

IV

DISSENSIONS INTESTINES

— Donne ricana la virago. Ce sera la première fois de ma vie que tu m'auras fait un cadeau.

Joseph continua placidement :

— Je te le ferai avec d'autant plus de plaisir qu'il ne me coûtera pas un rouge liard, bébé-le...

— Eh bien !...

— Eh bien, garde-toi de toucher au lieutenant et à sa sœur...

François battit des mains :

— Notre aîné a parlé comme saint Jean-Bouche-d'Or, — et si seulement, maman remettrait sur la table la bouteille de brandevin, on boirait volontiers un coup à sa santé...

Et, comme Agnès Chassard ne fit pas mine de bouger, notre ivrogne, tournant sa colère contre Marianne :

— Tu as compris, hein, ma mie ?...

— Quoi ?...

— La Denise et son frère sont sous notre protection, — et si jamais tu t'avisais...

Ou renchérit Sébastien avec un geste menaçant, si jamais tu leur chantais pouille...

L'androgynisme demanda résolument :

— Qu'est-ce que vous feriez tous les deux ?

François lui montra le poing, — un poing de boxeur Anglais et de boucher parisien.

— Je t'assommerais avec ceci.

Et Sébastien, crispant ses doigts qui étaient comme des tenailles :

— Moi je t'étranglerais avec ça.

Marianne lui lança un regard de défi.

— Venez-y donc un peu pour voir !

La virago s'était levée, et le lourd escabeau de chêne sur lequel elle était assise tournait déjà comme une massue au bout de son bras nerveux. Ses adversaires cherchaient leur couteau dans leur poche. L'aîné de la famille pensait :

— Si je n'avais pas besoin d'eux, comme je les laisserais s'entre-dévorer !

Cependant comme Agnès Chassard ne se pressait point de jeter son *quos ego* entre la querelle et la lutte, — absorbée qu'elle était, dans son coin, à calculer ce qu'il faudrait déboursier au charbon pour la réparation du véhicule endommagé, — Joseph jugea prudent de s'interposer entre les futurs belligérants au moments précis où les hostilités allaient s'ouvrir de part et d'autre.

Patience donc, mes agneaux ! fit-il, nous aurons pleinement le temps de nous détruire réciproquement lorsque nous serons riches et que nous serons sûrs de pouvoir l'être sans

danger pour notre peau.

La grande fille et les deux jumeaux furent sans doute de l'avis du pacificateur, car il se calmèrent aussitôt, — mais non sans grognements et sans protestations sourdes. Marianne maugréa, par exemple, en reposant son escabeau sur le parquet :

— S'il n'y a plus moyen de plaisanter !...

— Oui ajouta François, qui laissa retomber son eustache au fond de son gousset, s'il n'y a plus moyen de plaisanter, du moment qu'on a plus une verrède liquide pour se dessécher le goulot !...

— Je ne veux plus qu'on plaisante et je ne veux plus qu'on boive, prononça Joseph d'une voix ferme. J'ai à vous causer sérieusement. Il faut écouter de sang froid... Primo, d'abord et d'un, apprenez que j'ai mûri ma combinaison de l'autre soir.

— Voyons ça !...

— Et, en la mûrissant, je l'ai modifiée...

— Bah !...

— Modifiée jusqu'à nouvel ordre, — « nouvel ordre » entendez-vous ? — en ce qui concerne la Benjaminie et le gendarme...

Par ainsi demanda Sébastien, on va les « nettoyer » tout de suite ?...

— Pour mon compte, je ne m'y oppose pas, déclara François complaisamment.

— vous êtes des niais ! dit Joseph froidement.

L'androgynisme éclata de rire au nez des jumeaux stupéfaits. L'aîné des Arnould se tourna de son côté :

— Toi, l'amour, continuait-il, je te pardon-

ne ton invention de ce matin. La bonne intention y était...

Supérieurement montée, d'ailleurs, cette mécanique. Pas compliquée. Aucune espèce de rouages compromettants. Simple comme bonjour : le bidet qui s'emporte, la voiture qui s'en va tout droit à la rivière, les deux particulières fricassées dans la chute l'écorniflure au front pour la vraisemblance de l'histoire, — et sans le coup de pistolet du lieutenant...

Mais pourquoi as-tu oublié de me consulter auparavant ? Suis-je le maître et m'avez-vous donné carte blanche — oui ou non, — pour mener mes affaires à terme ?

Au lieu de cela, tu vas de l'avant ; tu obéis à tes rancunes ; tu te mets en colère, tu te venges ; — ce qui est le comble de la bêtise, quand la vengeance ne rapporte rien, — et le résultat le voilà : un cheval de moins à l'écurie et un char-à-bancs en compote !...

— Pourtant, balbutia Marianne, tu nous avais dit, il y a trois jours, à propos de Florence, que si un accident...

— Hé ! ce qui était vrai il y a trois jours peut ne l'être pas aujourd'hui. Aujourd'hui la Benjaminie et la Denise sont indispensables à mes projets. Ce sont deux fidèles dans ma main dont je me servirai pour lier les pieds et les mains au gendarme...

— Lier pieds et poings au gendarme ? répétèrent les deux jumeaux qui se livraient à des efforts incroyables pour suivre leur aîné dans le développement de ses machinations.

(A suivre).

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

GUERISON
Certain et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
et de tous les
Plaies et Ulcères, sans
aucun danger.

Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 1^{er} jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Ancien Aide-Major des
Hôpitaux, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

D nts et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour

l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 18. — 30 mars 1899.

Filleul de Napoléon (Cap. Danrit). — Les gaietés du mois (A. Iatonche). — La Troupe de Don Galaor (E. Dupuis). — Le malade malgré lui (J. Malassez). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Guydo, Birch, Ed. Gros, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1374^e livraison (1^{er} avril 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague Privat. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — La lutte à la corde, par Edmond Renoir.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 13 (1^{er} avril 1899).

1^o Aux mines d'or du Klondyke (de Paris au Lac Bennet), par Léon Boillot.

2^o A travers le monde : Notes sur la côte d'Ivoire, par Léonce Fargeas.

3^o La lutte économique : La navigation et le commerce de la France en 1898. — Le canal de Nicaragua et le Traité Clayton-Bulwer.

4^o Questions politiques et diplomatiques : L'administration de l'ancien Soudan Egyptien.

5^o L'Expansion coloniale : Les Colonies Allemandes.

6^o Dans le monde du travail : Gisement houiller nouveau dans l'île de Yezo.

7^o Livres et Cartes.

8^o L'Armée autour du monde : France : La défense de nos colonies ; Angleterre : Le budget de la guerre ; Allemagne ; Autriche : Hommage rendu à un officier français décédé dans le Tyrol ; Japon : Progrès du personnel de la flotte.

Abonnements : Un an, 26 fr. ; Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 mars 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Jeanne France : Les femmes françaises de 1870-71. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Pontevrez :

Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrégue Crucifix (suite).

L'Année scientifique

Le 42^e volume de l'Année scientifique et Industrielle, cette collection si appréciée, fondée par Louis Figuier et continuée aujourd'hui par M. Emile Gautier, vient de paraître à la librairie Hachette (1. vol. in-16, avec 89 figures, broché 3 fr. 50).

Ce volume est un résumé fidèle et impartial des principaux événements scientifiques survenus au cours de l'année écoulée. Ceux-ci, au surplus, ont été nombreux et de première importance.

N'est-ce pas, en effet, au cours de 1898, que nous avons vu en France, grâce à MM. Branly et Ducretet, la Télégraphie sans Fil entrer dans le domaine de la pratique ? N'est-ce pas au cours de cette même année que les professeurs Dewar en Angleterre et Linde en Allemagne ont perfectionné au plus haut point leurs travaux sur la Liquefaction des Gaz, arrivant à liquéfier l'air et l'hydrogène en quantités suffisantes pour pouvoir les employer à des besoins industriels ; que le Dr Albert Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, en découvrant l'Amylomyces Rosii, a provoqué une véritable révolution dans l'industrie de la fabrication de l'Alcool ; que la question du Phosphorisme, si longtemps irritante a enfin reçu sa solution heureuse par le remplacement du phosphore blanc pour la fabrication des allumettes, par le sexquisulfure de phosphore ; que l'on a vu rouler en France le premier Fiacre Electrique ; que le problème tant cherché de l'Aviation a fait, grâce à M. Ader, un pas important vers sa solution définitive, etc., etc.

Devant un pareil bilan de découvertes précieuses pour la science et l'industrie, prétendre que le progrès n'existe pas, ne saurait vraiment se soutenir.

Et c'est parce que le nouveau volume de M. Emile Gautier le démontre sans réplique, que nous croyons utile de signaler à tous son apparition.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

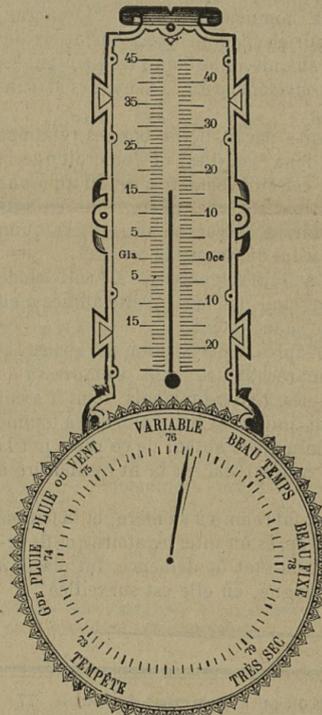
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie. Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3

mios, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.



LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.